

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE**

compte tenu de :

la publication le : 11/04/2019

la transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2019

Acte original consultable au

Service des Assemblées,

Hôtel de la Métropole

24, rue Coat Ar Guéven

29238 Brest Cedex 2

**DECISION DU MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N° D 2019-04-057 DU 10 AVRIL 2019****SERVICE ACTION SANITAIRE - CESSIION DE 2 CHIENS AU REFUGE DE
LANDERNEAU LE 20 MARS 2019**

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU les délibérations C 2014-04-021, 2014-04-022 du 5 avril 2014 respectivement relatives à l'élection du Maire, et à la détermination du nombre de postes d'Adjoint.e.s au Maire et C 2014-04-023 du 5 avril 2014, C 2015-10-096 du 1^{er} octobre 2015, C 2016-12-216 du 8 décembre 2016, C 2017-05-062 du 11 mai 2017, C 2018-01-001 du 8 janvier 2018 et C 2018-12-201 du 19 décembre 2018 relatives à l'élection d'Adjoint.e.s,

VU les délibérations C 2014-04-025 du 5 avril 2014 et C 2017-12-211 du 7 décembre 2017 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire et autorisant leur délégation à des Adjoint.e.s,

VU les arrêtés donnant délégation de fonctions et de signature aux Adjoint.e.s au Maire de ville de Brest,

VU l'arrêté A 2018-12-3266 du 21 décembre 2018 donnant délégation d'attributions à des Adjoint.e.s au Maire de la ville de Brest,

CONSIDERANT

Que le Refuge de Landerneau a manifesté son intérêt pour le transfert de deux chiens en garde à la fourrière du Minou afin de les proposer à l'adoption ;

DECIDE

Article 1^{er} : Une convention sera signée avec le Refuge animalier de Landerneau, sis 8, rue Saint-Ernel à Landerneau (29800), relatif à la cession à titre gratuit des chiens.

Article 2 : Au préalable, ils feront l'objet d'un examen vétérinaire et seront identifiés au nom du Refuge animalier de Landerneau.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

BREST, le dix avril deux mille dix-neuf

L'Adjoint au Maire Délégué,

Eric GUELLEC